

SEANCE DU 09 AVRIL 2024
L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
LE NEUF AVRIL

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL-2024-027

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

Le nombre de Membres :

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

Secrétaire de Séance : Nicole FLOIRAC

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU COLLEGE PORTE DU MEDOC

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		PONS Annie
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
BREGILLE Jean-Luc	X			
LUTARD Sandrine	X			
BARLAND François	X			
DUPUY Pauline		X		BRIC Jean-François
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia	X			
BERNARD Frédéric	X			
PIGEAT Stéphane	X			
LALANNE Nicole		X		CHARTIER Marie-Laetitia
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

DELIBERATION n° DEL-2024-027 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU COLLEGE PORTE DU MEDOC

Rapporteur : Roselyne TURBE

Le collège « Porte du Médoc » organise des séjours culturels à l'étranger. Du 8 au 12 avril 2024, un séjour à Paris est organisé pour deux classes de 4ème soit 51 élèves, dont 48 Parempuyriens.

Un second séjour à Venise est organisé du 21 au 25 mai 2024 pour le groupe d'italianistes de 3ème soit 20 élèves, dont 13 Parempuyriens.

La Ville de Parempuyre apporte depuis de nombreuses années son soutien aux sorties pédagogiques et culturelles organisées par le collège « Porte du Médoc » en faveur de ses élèves à travers l'attribution d'une subvention permettant de réduire le coût supporté par les familles.

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir cette action, et d'attribuer une subvention d'un montant de 480 euros pour le séjour à Paris et une autre subvention d'un montant de 130 euros pour le séjour à Venise, soit une subvention d'un montant total de 610 euros.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de subvention présentée par le Collège « Porte du Médoc » relative à l'organisation de deux voyages scolaires à Paris et à Venise pour 71 élèves du collège, dont 61 Parempuyriens,

Après examen en Commission Finances/Ressources Humaines du 04 avril 2024,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Mme Roselyne TURBE,

Après en avoir délibéré,

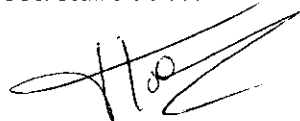
Décide d'accorder une subvention d'un montant total de 610 euros pour les voyages scolaires organisés par le Collège Porte du Médoc.

Adopte à l'unanimité (27 voix pour).

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 09 avril 2024

Nicole FLOIRAC
Adjointe au Maire
Secrétaire de séance



Béatrice de François
Maire de Parempuyre
Vice-présidente de Bordeaux Métropole

